

Relevé de décisions de la réunion de la commission permanente du 27 mars 2024

**Mme Nathalie Le Yondre** (Présidente de la commission) ouvre la séance en remerciant les membres de la commission pour leur participation en présentiel et par visioconférence. Elle décline l'ordre du jour qui portera sur les points suivants :

1- Premiers enseignements issus du débat public sur la planification maritime et l'intégration du développement de l'éolien en mer dans les documents stratégiques de façade.

2- Mise à jour de la Stratégie de Façade Maritime : situation de l'existant, objectifs stratégiques, objets de la saisine (ZPF et éolien en mer)

- 2-1 Calendrier
- 2-2 Méthodologies
- 2-3 Principales évolutions
- 2-4 Focus ZPF
- 2-5 Focus éolien en mer

L'appel des participants est effectué pour vérifier que le quorum est atteint. La liste de présence est communiquée en annexe.

**1/ Premiers enseignements issus du débat public sur la planification maritime et l'intégration du développement de l'éolien en mer dans les documents stratégiques de façade.**

(Présentation faite par la déléguée régionale de la commission particulière du débat public de la façade Sud-Atlantique, Madame Julie DUMONT (CPDP))

**(Voir diaporama n°1)**

Les éléments saillants de cette consultation ont déjà fait l'objet d'une présentation conjointe par M. Floran Augagneur, président de la commission nationale du débat public, pour les retours globaux, et par Mme Julie Dumont suite aux quatre escales en région Nouvelle-Aquitaine.

Cette présentation s'est tenue à l'occasion de l'évènement « La mer en 3D » commun aux 4 façades maritimes organisé le samedi 16 mars 2024.

Il y a eu 80 évènements ou modalités organisés et réalisés à ce jour (avec une dizaine encore à venir), à savoir :

- 4 escales en Nouvelle-Aquitaine, qui se sont traduites par un ensemble d'évènements sur 4 territoires cohérents : bassin d'Arcachon en décembre, Bordeaux en janvier, le pays basque en janvier et le bassin rochelais en mars,
- 20 débats mobiles (dont 11 hors escales).

Des modalités très différentes ont été mises en place pour capter un public large allant de l'association déjà impliquée à l'acteur économique en passant par le promeneur de la galerie marchande : ateliers-débats/tables rondes, spectacles débats, débats mobiles, ateliers cartographie, interventions lors

d'évènements où la maîtrise d'œuvre était invitée (salon, festival,...), interventions dans les lycées et Universités avec une animation de 3 stagiaires, webinaires auprès des élus pour recueillir la parole locale sur les éléments clés du débat, webinaire inter façade, partenariat avec le rectorat.

#### Le bilan du circuit de la mer en Sud Atlantique.

- Environ 4 500 personnes « rencontrées » à ce jour dont près de 1 000 lycéens et étudiants.
- Une forte mobilisation pour "la mer en 3 D", à Bordeaux comme pour l'évènement parisien à venir.
- Plus de 4 500 suppléments Sud-Ouest distribués (en complément de la parution dans le journal à l'échelle régionale le 5 décembre 2023).
- Près de 450 000 vues de la table ronde TV7 Sud-Ouest/CNDP sur l'éolien en mer / 51 000 vues pour la table ronde sur le tourisme.
- 6 cahiers d'acteurs publiés, 2 en cours de publication (43 au niveau national)/ des cahiers d'acteurs en attente .
- 610 inscrits à la newsletter du débat (4 newsletters rédigées à ce jour).
- Seulement 41 contributions sur le site internet du débat :
  - 19 avis "Nouvelle-Aquitaine" (178 en tout)
  - 22 questions "Nouvelle-Aquitaine (288 en tout)

#### Les modalités à venir sont les suivantes :

Encore une dizaine d'évènements et modalités à venir (jusqu'au 20 avril 2024),

- Des interventions en cours auprès des étudiants (Bordeaux, La Rochelle/ débats mobiles, ateliers débats/ fresques...), mais aussi Limoges et Pau,
- Les webinaires élus des Landes et Pyrénées Atlantiques puis Charente-Maritime,
- Le webinaire inter façade (NAMO /Sud Atlantique) le 8 avril prochain,
- Une journée débat à la mission locale d'Arcachon,
- Un débat mobile au salon nautique d'Arcachon,
- Une après midi avec les éco-délégués des lycées de Nouvelle Aquitaine (à Bordeaux).

#### Le climat du débat :

- Un bon accueil du débat
- Un public intéressé qui reste en attente d'informations et de connaissances sur la mer, les usages, l'état écologique pour donner un avis,
- Le sentiment qu'il « faut habiter » proche des côtes pour être légitime à donner un avis,
- Globalement un désir de conciliation des usages et peu de rejet des usages,
- Une faible implication des élus locaux,
- Une acceptation de l'existant (centrale nucléaire, croisiéristes..., car il y a un apport d'emplois), mais un refus des projets d'ampleurs (Pure Salmon ou atterrissage de Très Haute Tension...) comme de tout ce qui tend vers une exploitation industrielle (pêche au chalut...),
- Un questionnement sur la bonne prise en compte des enjeux de l'océan, (échelle, décisions politiques...), une législation complexe et le sentiment que des décisions nécessaires ne sont prises.

#### Les avis partagés :

- Des préoccupations sur l'état de la mer et sa pollution principalement issue des activités terrestres/humaines (pesticides, plastiques...). Le retour à des pratiques respectueuses de l'environnement et de protections des milieux naturels (animal et végétal),
- Une inquiétude vis-à-vis du changement climatique, la montée des eaux et le recul du trait de côte et la submersion qui est touchée du doigt par la population,

- Une volonté de conciliation des activités entre elles, dans le respect des équilibres environnementaux.

La synthèse sur l'avancée globale du débat et les points saillants soulignés par la CNDP sont les suivants :  
Le débat doit éclairer « des décisions extrêmement importantes, extrêmement structurantes ».

La fin du débat public approche. Jusqu'à aujourd'hui, la CPDP estime avoir fait le tour des arguments, des territoires, des propositions. Avec un format d'une journée, « La mer en 3D » permettra d'entrer dans une phase d'approfondissement. Pour autant, il n'est pas nécessaire d'être expert du sujet pour participer.

Au global, la CPDP a souligné le constat du public sur le manque d'information, aussi bien sur les impacts de l'éolien en mer, la biodiversité et son état et les activités maritimes. Malgré la multiplication des instituts et des études menées notamment dans le cadre des appels d'offres des parcs éoliens en mer, le public éprouve des difficultés pour accéder à une information utile et pertinente. Ce point est revenu lors de tous les débats publics sur l'éolien en mer et souligne une connaissance partielle de l'espace maritime, notamment au regard des effets cumulés concernant les trois composantes du débat (énergie, écosystème, activités maritimes). Le public a souvent questionné l'opportunité de développer l'éolien en mer et s'est interrogé sur les alternatives aux 45 gigawatts envisagés. Il pose en tout cas des conditions au développement de l'éolien sur différents aspects (impact sur l'environnement et la pêche, insertion dans le paysage, retombées économiques locales, justice spatiale/répartition territoriale).

Le public a demandé une meilleure prise en compte du dérèglement climatique et de ses impacts sur les activités maritimes.

La question de l'équilibre entre protection et exploitation concernant les ZPF et les interrogations du public sur les régulations en cours a été posée.

Le public a souvent mentionné le fait que la pollution en mer est en bonne partie issue des activités terrestres et depuis les bassins versants, avec la question sous-jacente : ne faut-il pas d'abord s'attaquer à ce sujet ?

L'activité de pêche, ses modalités, ses techniques et sa dimension sociale ont souvent été débattus.

Le public s'est intéressé à la gouvernance, aux modalités des prises de décisions de planification et de gestion des AMP, et à la place du public, des élus et des acteurs dans les décisions.

La question de l'absence des territoires ultra-marins dans le débat, qui est à poser au décideur (la CNDP n'ayant pas été saisie sur les documents des outre-mer).

La défiance du public avec une tendance au scepticisme quant à son impact dans les décisions.

### **Les principaux enseignements du débat en façade SA**

- La question de la pollution de l'eau est la préoccupation principale du public
- La montée des eaux interpelle beaucoup
- La volonté de concilier les usages en conservant ce qui est déjà en place même si l'industrialisation de la mer est mal perçue et inquiète le public

**Les principaux thèmes par escale du débat en SA.** Deux des 4 escales ont eu lieu lors de tempêtes et ont tout de même mobilisé le public, indiquant le fort attachement de la façade au littoral.

#### Arcachon

- Pollution des eaux et lien terre-mer
- Le tourisme et sa gestion
- Artificialisation
- Avenir de la conchyliculture et l'état sanitaire du bassin

#### Bordeaux :

- La situation particulière de l'estuaire de la Gironde et ses qualités pour la reproduction des poissons
- Retrait du trait de cote et les risques de submersion/changement climatique

- Préserver l'estuaire de la Garonne et lui donner une personnalité juridique du fait de sa fragilité et sa qualité de reproduction pour les poissons migrateurs
- Protection des milieux aquatiques

Pays-Basque et du Sud des Landes :

- Pêche traditionnelle à maintenir (employeur local du territoire) vis-à-vis de la plaisance et des rejets des pêches industrielles
- Les pollutions marines et littorales (ostreopsis, liga, plastiques), les rejets des rivières
- Comment gérer les réseaux d'assainissement des pollutions
- La question des réseaux de raccordement et plus particulièrement des travaux et le passage d'une ligne à très haute tension en partie sous-marine,
- Le transfrontalier et la nécessité de se coordonner avec l'Espagne (pollution, pêche, EMR...) et la nécessité d'une interconnexion électrique France-Espagne

La Rochelle :

- Ciblage de l'éolien et les zones de projet. Il est à noter que le dialogue a été facilité sur l'éolien avec un certain apaisement peut-être dû à la prise de conscience de la nécessité d'un mix énergétique (Guerre en Ukraine, augmentation des besoins énergétiques et électrification des usages, etc..).
- Il est aussi demandé une meilleure connaissance de l'impact de l'éolien sur l'environnement marin.
- La nécessaire conciliation des usages/activités existantes (plaisance, pêche professionnelle, granulats, tourisme, navigation maritime, etc..) et traditionnelles (aquaculture) dans un espace restreint/contraint.
- La question des pollutions (plastiques...).

-----  
A l'issue de la présentation, il est proposé de recueillir les observations de membres de la Commission

Temps d'échange

*Mme Nathalie Le Yondre (Présidente de la commission) demande s'il y a des questions.*

*M. Francois Douchet (FNPA) demande si des questions ont été posées concernant les ZPF ?*

*Réponse de la CNDP : Malgré un profond attachement à l'océan et l'environnement marin, le grand public a eu du mal à comprendre le concept des « ZPF » et ne s'est donc pas prononcé « en faveur » ou « contre ». Le sujet est plutôt passé inaperçu. Lors de la présentation de la « mer en 3D », un panel de 80 personnes dont 60 citoyens a travaillé sur la localisation du parc éolien mais ne s'est pas senti légitime sur l'identification des ZPF malgré une volonté de protéger l'environnement.*

*M. Claude Mulcey (FNPP) pense que des précisions sur le concept des « ZPF » et leurs objectifs semblent nécessaires pour appréhender leur mise en œuvre en complément de la réglementation existante sur les AMP et des réserves naturelles. Il précise que l'escale sur Bordeaux a mis en avant les questions de pollution des bassins versants à l'image de la Garonne, notamment en amont avec l'usine de Bègles, et de la Gironde qui impacte la ressource en esturgeon. Enfin, l'installation de parcs éoliens avec un objectif en 2050 à 1600 gigawatt doit se faire en conciliation avec l'activité de la pêche traditionnelle.*

*M. Hugues Berbey (UNICEM) informe que l'UNICEM a déposé un cahier d'acteur (CA) et demande si la CNDP l'a bien réceptionné.*

Réponse de la CNDP : Ce cahier d'acteur n'a pas encore été réceptionné par la CPDP car il doit tout d'abord transiter par la CNDP Sud-Atlantique. Il y a donc 2-3 jours de délais.. Il y eu 43 cahiers d'acteur déposés au niveau national sur le site du débat public. L'UNICEM a aussi déposé un cahier d'acteur notamment en façade NAMO. **La date limite de dépôt a été fixée au 26 avril 2024.**

**Mme Nathalie Le Yondre** (Présidente de la commission) remercie Mme Dumont et propose de passer au sujet suivant.

## 2/ Mise à jour de la Stratégie de Façade Maritime : situation de l'existant, objectifs stratégiques,

### objets de la saisine (ZPF et éolien en mer)

#### 2-1 Calendrier :

( Pages 5 a 6 du diaporama n°2)

(Présentation faite par M. Laurent Courgeon (Chef de Mission de Coordination- DIRM SA)

La mise à jour de la stratégie de façade maritime (SFM) se traduit par la modification des différentes parties du document en parallèle du débat public :

- La situation de l'existant : État des lieux environnemental et socio-économique
- La vision pour la façade ,
- Les objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux,
- La carte des vocations

Les travaux ont été engagés dès 2023 avec les acteurs du CMF pour d'une part, intégrer les évolutions de l'état des lieux et d'autre part, mettre à jour la vision à horizon 2050 pour le territoire. Cette vision, validée lors du CMF de l'été 2023, a été intégrée dans le dossier du maître d'ouvrage prévu pour le débat public qui s'est déroulé de novembre 2023 à avril 2024. Ces travaux doivent maintenant se poursuivre pour préciser les objectifs environnementaux et socio-économiques que l'on s'assigne sur la façade et les choix cartographiques opérés quant au positionnement des zones de développement de l'éolien en mer et des zones de protection forte (carte des vocations).

Un calendrier présenté en séance précise les attendus en termes de livrables et d'échéances. Parallèlement aux travaux de mise à jour de la SFM, la Commission nationale du débat public (CNDP) devra transmettre les enseignements des débats publics pour le 26 juin, soit deux mois après la fin du débat qui se termine le 26 avril. La maîtrise d'ouvrage (Etat et RTE) aura trois mois y répondre, soit au plus tard le 26 septembre. A cette échéance (fin septembre), une cartographie du développement l'éolien en mer devra être produite aux 2 horizons (2033 et 2050). Cette cartographie donnera lieu à la publication d'une décision ministérielle et sera intégrée à la carte des vocations des SFM.

La saisine de l'autorité environnementale aura lieu au mois d'octobre 2024 sur les quatre projets de SFM . Elle aura trois mois pour rendre son avis, soit jusqu'au début du mois de janvier 2025.

Il s'en suivra les consultations réglementaires du public et des instances réglementaires pour une adoption par arrêté préfectoral des SFM en juillet 2025 et le lancement des procédures de mise en concurrence.

**Au vu de ce calendrier contraint et ses échéances, un projet de SFM devra être stabilisé en juillet prochain en vue d'une présentation en Conseil Etat Mer et Littoral en juin et d'une validation en Conseil maritime de façade en septembre 2024.**

Le phasage de ces travaux a été validé par les préfets coordonnateurs à l'occasion d'un Conseil Etat Mer et Littoral le 2 février dernier. L'objectif de la réunion d'aujourd'hui a pour but :

- d'acter la poursuite de la mise à jour des objectifs stratégiques et du contenu de l'état des lieux avec les acteurs d'ici au 19 avril,
- de retravailler plus précisément si nécessaire sur les objectifs stratégiques avec les filières lors de

réunions spécifiques d'ici mi-mai,

Sur la suite du processus pour l'éolien en mer, il est rappelé que la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a présélectionné en mars 2023 neufs industriels candidats à l'appel d'offre sur le cahier des charges de l'AO7 Sud-Atlantique. L'analyse des offres par la CRE aboutira à la nomination du lauréat qui aura notamment à sa charge la réalisation des études d'impacts, l'obtention des autorisations, le financement, la construction et l'exploitation.

**Calendriers :**

- Calendrier des livrables attendus (Page 5 du diaporama)
- Calendrier de coproduction et instances (Page 6 du diaporama)

**2-2 / Méthodologie d'élaboration de la stratégie de façade maritime et celles des zones de protection forte et des zones éoliennes.**

**2-2-1-Méthodologie d'élaboration de la stratégie de façade maritime**

**(Présentation faite par Mme Gwénaëlle Blancher (Pôle Planification - DIRM SA)**

**(Pages 8 à 10 du diaporama n°2)**

La stratégie de façade maritime comporte une partie synthèse (le 40 pages) et des annexes.

Le « document stratégique de façade » (document de 40 pages adopté en 2019) comprend **la situation de l'existant, la vision de l'avenir de la façade à horizon 2050, les objectifs stratégiques** (environnementaux et socio-économiques) et **la carte des vocations** (cartographies à affiner avec les éléments de la saisine (éolien, ZPF) de l'État pour les débats publics) - Chacun de ces points sont déclinés dans les annexes surlignées :

<b><u>Document stratégique de façade</u></b>	<b><u>Annexes :</u></b>
<b>1-1 La situation de l'existant (Partie 1, Chapitre 1)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Description des activités / fiches AES</b></li><li>• <b>Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux</b></li></ul>
<b>2-1 Les objectifs stratégiques prioritaires et les indicateurs associés (Partie 2 - Chapitre 1)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté BEE</li><li>• <b>Détails des objectifs stratégiques et indicateurs associés</b></li></ul>
<b>1-2 La vision (Partie 1, Chapitre 2)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartes de synthèses : environnement et socio-économiques</li></ul>
<b>2-2 La carte des vocations (Partie 2 - Chapitre 2)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiches descriptives des zones de vocations</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dérogation associée à un objectif environnemental</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dérogation associée à un objectif environnemental</li></ul>

### **2-2- 1 -1 : La situation de l'existant (Partie 1, Chapitre 1) :**

Les éléments sur lesquels on s'est basé pour mettre à jour l'état des lieux sont issus de :

- Les fiches issues de l'analyse économique et sociale (élaborées par l'université de Brest et le CEREMA) qui sont soumises à rapportage. En conséquence, la DIRM n'a pas la main ni pour le découpage ni pour l'essentiel des informations qui sont dedans. Un vaste chantier de collecte de données qui a été fait en 2020 (année du Covid) par l'université de Brest et par le CEREMA qui impliquent que la plupart des informations datent de cette année-là.
- L'évaluation du bon état écologique qui a été fait par tout le collège des scientifiques,
- Le dossier du maître d'ouvrage réalisé l'été dernier pour préparer les débats publics,
- Des travaux de l'Équipe Projet de la Commission administrative de façade de mai 2023 et de février 2024 ainsi que les actualités transmises par les filières.

L'objectif est de proposer une version d'ici cet été de l'état des lieux pour relecture des DAC en mai à faire valider par le Comité État Mer et Littorale de juin puis une version projet de SFM au CMF SA de septembre pour transmission à l'autorité environnementale.

**Nous vous remercions de nous transmettre vos observations par écrit sur cet état des lieux avant le 19 avril prochain.**

### **2-2- 1 -2 : La vision (Partie 1, Chapitre 2) :**

La vision adoptée en 2019 se trouve dans le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO). Elle est susceptible d'évoluer en fonction de l'issue du Débat Public en cours. Une version projet sera consolidée pour le CMF SA de septembre.

### **2-2 1 -3 : Les objectifs stratégiques prioritaires et les indicateurs associés (Partie 2 - Chapitre 1)**

#### **Les Objectifs Socio-économiques (OSE) :(Annexe 6a)**

Le travail de mise à jour a été effectué en deux temps, en tenant compte des enseignements issus des débats publics :

d'une part, on s'est assuré que pour les objectifs stratégiques socio-économiques, une correspondance avait été faite avec les mesures et les actions de la stratégie nationale pour la mer et le littoral dont la version mise à jour a été récemment adoptée, pour s'assurer d'une réelle déclinaison des deux documents ; d'autre part, une analyse a été menée en parallèle selon les données disponibles pour s'assurer que les indicateurs mis à jour soient SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et temporellement définis) avec des propositions de suppression et de réécriture. Cet ensemble mis à jour pourra être ajusté à l'issue du débat public, notamment sur les objets du débat (ZPF, éolien, activités primaires, ports).

#### **Les Objectifs Environnementaux (OE) (Annexes 6b et 6c)**

**(Présentation faite par Mme Élodie Coupe (Pôle Environnement - DIRM SA)**

**(Pages 17 et 18 du diaporama n°2)**

Il s'agit d'un chantier national placé sous le pilotage de la direction de l'eau et de la biodiversité, au sein du ministère de la transition écologique. Pour effectuer cette actualisation, une note de cadrage ministérielle est en cours de définition.

Son objectif principal est double : il s'agit d'une part de simplifier et préciser les objectifs environnementaux et leurs indicateurs associés, afin d'optimiser leur application et leur suivi. Ce chantier consiste donc à actualiser les OE plutôt que de les réviser en profondeur en apportant des précisions pour leur bonne application et suivi. Les propositions de modifications resteront donc limitées.

Comme pour les OSE, cette mise à jour s'articulera autour de 3 principes : l'intégration des éléments issus des débats publics, des indicateurs mesurables, avec un traitement et une vigilance particulière du groupe des OE « candidats » sans indicateur à l'adoption du premier DSF-SFM en 2019 (ne disposant ni de suivi ni d'évaluation).

A ce stade, ce chantier est peu avancé, ayant débuté par la consultation des directions d'administration centrale, sous l'angle du suivi et de la bancarisation des données, avant de disposer et d'intégrer les conclusions du Débat Public.

Les échéances principales sont :

- Début mai : envoi des OE mis à jour par la DEB intégrant des premiers enseignements du Débat Public
- Courant juillet : Arbitrage en Comité National de Pilotage dit « Bleu » pour une stabilisation des modifications opérées.

### La carte des vocations

**(Présentation faite par Mme Gwenaëlle Blancher (Pôle Planification - DIRM SA)**

**(Page 18 du diaporama n°2)**

Ce sujet sera évoqué à la fin de la présentation.

### 2- 3 Principales évolutions

**(Présentation faite par Mme Gwenaëlle Blancher (Pôle Planification - DIRM SA)**

**(Pages 20 à 24 du diaporama n°2)**

### - Principales évolutions sur l'état des lieux de la Stratégie de Façade Maritime :

Voir pages 20 et 21 du diaporama n°2

### Temps d'échange

**Mme Nathalie Le Yondre** (Présidente de la commission) demande s'il y a des questions.

**Mme Marie Duval** (FFCK) indique que, sur l'aspect sécuritaire, le Code du sport prévoit que n'importe quel organisme privé peut délivrer des formations liées aux loisirs nautiques sous la tutelle de la DRAJES qui délivre des diplômes. Par exemple, le CREEPS NA s'occupe du surf car il s'agit d'un milieu spécifique. De même pour les sports de nature comme le kayak, au-delà d'une certaine distance par rapport au rivage, on est en milieu spécifique. La FFCK va faire une contribution écrite.

**M. Jean-Pierre Camus** (CEBA). indique que le chapitre 1.1.8.2 sur la plaisance et les sports nautiques mentionne que le bassin d'Arcachon comporte 2700 anneaux. Il propose de mentionner les 10 000 corps morts qui sont sur le bassin d'Arcachon et qui représentent un tiers du nombre de corps morts nationaux. Il propose une coordination avec les autres façades afin d'établir un état des lieux national ainsi que l'établissement d'un indicateur concernant les corps morts et les anneaux pour pouvoir mesurer le nombre de plaisanciers et l'activité des ports. La question se pose aussi au Pays basque. Une proposition est attendue.

**Mme Magali Lassere** (Secrétaire Générale - CRPMEM NA)

- Sur le premier paragraphe sur la pêche, il est décrit la spécificité des navires de pêche de moins de 12 mètres et donc la grande polyvalence des métiers et de la pêche côtière pour laquelle La Cotinière et Royan sont cités. Or, l'intégralité de la façade est concernée et elle suggère ne pas se limiter à ces deux ports. Une proposition est attendue.

- Il est indiqué que l'activité de pêche hauturière en dehors des eaux de l'Atlantique, donc en Irlande, en

Espagne, au Sénégal est essentiellement dispensée depuis les ports de La Rochelle et Bayonne. Cela n'est pas le cas car les navires sont immatriculés principalement à Bayonne et exercent en base avancée en Irlande ou au large du Royaume-Uni. Il faudrait refaire le paragraphe pour bien caractériser la situation. Une proposition est attendue.

Le CRPMEM NA va faire une contribution écrite.

**M. Claude Mulcey** (FNPP) informe qu'il va demander à la commission « fréquentation nautique » du PNM du bassin d'Arcachon une réactualisation des chiffres concernant les anneaux et les corps morts.

**M. Daniel Delestre** (SEPANSO) pose une question de méthodologie. Pourquoi on n'attend pas la fin du Débat Public pour la mise à jour des éléments de la Stratégie de la Façade Maritime ?

Réponse : l'État des lieux contient des données d'entrée de débat qui ont été travaillées dans le cadre du DMO. Les objectifs stratégiques seront ajustés au regard des conclusions du débat public. Le calendrier étant très contraint, il faut s'y prendre en amont pour avoir des échanges avec les filières, en parallèle du Débat Public. Il restera deux mois pour fusionner ces travaux avec ceux issus de la consultation des instances et du public. D'autre part, ces travaux sont élaborés dès leur origine avec les acteurs. L'exercice s'inscrit donc dans une mise à jour itérative et continue.

**M. Philippe Morandea** (CRC CM) précise que le bassin d'Arcachon et la Charente-Maritime sont les plus gros producteurs en France au niveau des naissains et aussi au niveau de la commercialisation. De plus, il faudrait changer le mot neurovirus par norovirus.

**M. Bertrand Moquay** (APPA) indique qu'à propos de l'évaluation de l'impact financier des filières, l'APPA a mené une étude avec les ports de pêche et de commerce de la Rochelle sur la pesée économique des ports. Il apparaît que les chiffres présents dans l'état des lieux sur la construction navale et nautique correspondent aux chiffres du port de plaisance de la Rochelle uniquement, ce qui n'est pas cohérent. L'APPA va faire une contribution écrite.

- **Principales évolutions sur les objectifs stratégiques socio-économiques** : les EMR, l'aquaculture, la Formation - v pages 22 à 24 du diaporama n°2

### Temps d'échange

**Mme Nathalie Le Yondre** (Présidente de la commission) demande s'il y a des questions.

**Mme Magali Lassere** (Secrétaire Générale - CRPMEM NA) indique qu'au niveau du tableau, sur la partie pêche, il y a un carré gris dans la deuxième colonne où il y a marqué « **manque OSE sur la cohabitation des activités de pêche avec les EMR notamment** ». Comment cela va se matérialiser ? Faut-il créer un nouvel OSE ?

Réponse : le Débat Public a mis en avant le besoin d'outils de travail autour de la cohabitation des usages, notamment pour les EMR et la pêche. Est-ce qu'on peut pérenniser, par exemple, les groupes de travail pêche qu'on a mis en place dans le cadre des projets éoliens, Ou peut-on inscrire dans le DSF un outil spécifique sur la concertation pêche et éolien ? Cet OSE est à construire entre les deux filières.

**M. Marc Lafosse** (SER) indique que le SER va faire des propositions pour la partie des EMR, concernant une fondation d'intérêt publique (Open Sea) qui va être productrice de données et sur les sujets R&D en soutien au développement des filières.

### Associations des acteurs :

(Page 25 du diaporama n°2)

#### Suites à donner :

- retour sous 3 semaines sur l'état des lieux d'ici au 19/04
- compléments sur les objectifs socio-économiques (OSE) d'ici au 19/04
- si besoin, réunions spécifiques par filières en avril/mai sur les OSE :
  - \* pêche : 2 CD, OP, CRPMEM
  - \* aquaculture : 2 CRC
  - \* ports : 2 GPM, Bayonne, Tonnay-Charente
  - \* industries navales : FIN
  - \* Granulats : UNPG
  - \* Loisirs nautiques : pêcheurs plaisanciers, plongée, APPA
  - \* EMR : SER, Aquitaine Blue Energie et autres acteurs à préciser par le SER

### 2-4 - Focus sur les ZPF

(Pages 29 à 37 du diaporama n°2)

Le processus d'évaluation du milieu marin est global, et concerne tous les descripteurs de la **Directive cadre stratégie pour le milieu marin**.

Des rapports scientifiques, réalisés par des experts scientifiques et techniques, ont ainsi été annexés au DSF pour chacun de ces descripteurs (biodiversité marine, espèces non-indigènes, espèces commerciales, réseau trophique, eutrophisation, intégrité des fonds, conditions hydrographiques, contaminants, questions sanitaires, déchets marins, bruit.).

Cette masse d'informations permet d'une part, d'améliorer le suivi de l'état du milieu et d'autre part, de dresser un certain nombre de constats sur l'évaluation des stocks que ce soit celui des poissons ou celui des mammifères marins dans le Golfe de Gascogne. Cette évaluation permet aussi d'identifier où sont les manques en termes de suivi et les inconnus à explorer.

Les dernières évaluations de l'état du milieu marin sont préoccupantes. Elles démontrent que la biodiversité marine est aujourd'hui menacée en raison des nombreuses pressions liées aux activités humaines. Il est donc nécessaire de renforcer les efforts pour protéger et restaurer les écosystèmes marins et atteindre le bon état écologique des eaux marines.

Cette évaluation permet d'ajuster la stratégie et de travailler à l'amélioration de la connaissance et des suivis.

Pour maintenir et préserver la bonne santé des milieux marins, la stratégie nationale des aires protégées ambitionne de renforcer le réseau des aires protégées à horizon 2030 pour couvrir 30 % du territoire national et des eaux marines, et 10 % en protection forte. Au regard des enjeux de biodiversité exceptionnels présents sur la façade Sud-Atlantique, l'objectif minimal fixé par l'État est de couvrir au moins 3 % des eaux de la façade par de la protection forte. Ce zonage sera prioritairement défini dans le réseau d'Aires Marines Protégées (AMP) de la façade au regard de 3 critères (encadrer les activités pour ne pas porter atteinte aux enjeux écologiques forts et majeurs, être inscrit dans un document de gestion avec des objectifs de protection, existence avérée d'un dispositif opérationnel de contrôle).

Un décret de 2022 prévoit un certain nombre de secteurs qui remplissent déjà ces trois critères et qui font l'objet de désignations dans le cadre des parcs naturels marins (réserves naturelles).

### **En façade Sud-Atlantique :**

Les débats publics doivent permettre d'identifier des secteurs à haute valeur écologique où un évitement, une limitation significative ou une suppression des pressions devraient être recherchés en priorité pour le développement des zones de protection forte et dans la perspective d'une consolidation du réseau d'aires marines protégées.

Sur la façade, il est demandé d'identifier une surface de 3 % c'est-à-dire environ 3 000 km<sup>2</sup> en ZPF.

Pour mener à bien cette identification, une analyse a été menée au regard des enjeux forts ou majeurs définis par le premier DSF (annexe 5). Pour illustrer, un rappel des enjeux forts et majeurs de 4 secteurs emblématiques de la façade est effectué : Mer des pertuis et Panache de la Gironde (secteur 21) - Le bassin Arcachon (secteur 24) - Côtes sableuses girondines et landaises (secteur 25) - Côte rocheuse basque (secteur 26) . Ce travail a été conduit secteur par secteur et soumis au débat public (cf carte d'identification des secteurs d'étude prioritaires pour la mise en place de ZPF rappelée en page 33).

### **Temps d'échange**

**Mme Nathalie Le Yondre** (Présidente de la commission) demande s'il y a des questions.

**M Jean-Philippe Quitot** (DIRM SA) précise que la surface de la zone soumise au débat est supérieure à celle attendue en ZPF par l'État. L'objectif est donc dorénavant de tenir compte du bilan du débat pour répreciser dans les secteurs précédemment identifiés le zonage ZPF au regard des usages, pour avoir une bonne représentativité de l'ensemble des compartiments à protéger. En revanche, l'ensemble des espaces identifiés pour les débats ne seront pas en ZPF d'ici 2027. Il insiste sur le fait que ces propositions seront approfondies avec les acteurs, les conclusions du débat public et les attentes des conclusions de la concertation des instances et du public en 2025. Il explique que par endroit, notamment dans les parcs naturels marin, un travail est déjà en cours pour identifier des ZPF. La stratégie suivie par la façade SA est de proposer, en dehors de ces travaux menés dans les PNM, un objectif de 3 % pour 2027, soit la moitié des zones soumises au débat qui totalisent 6,4 % de la façade (surface jaune sur la carte).

**M. Bernard Labbe** (FFESSM ) estime que le concept des ZPF n'est pas clairement défini, et que certains rapports scientifiques parlent de sanctuarisation. Il aimerait des précisions.

Réponse : Les ZPF peuvent être des zones sanctuaires mais pas nécessairement. La ZPF est désignée sur la base d'enjeux environnementaux forts et majeurs identifiés. Sont ensuite étudiées les pressions qui s'exercent sur ces enjeux pour les réduire au maximum. Cela ne signifie pas que toute activité doit être stoppée dans cette zone mais que sur les enjeux écologiques forts et majeurs identifiés spécifiquement dans ce secteur et qui font l'objet d'une ZPF, on a supprimé les pressions. Il s'agit donc de cas par cas : cela peut être des enjeux saisonniers, ou positionnés dans la colonne d'eau, ou liés à l'avifaune, qui n'interfèrent pas avec d'autres activités.

**M. Bertrand Moquay** (APPA) demande quelles sont les articulations entre la cartographie présentée en séance et celles actuellement à l'étude dans le PNM 33-17 ? Est ce une cartographie dans laquelle doit s'inscrire le PNM 33-17 ou bien est ce que le PNM peut désigner d'autres zones complémentaires ?

Réponse :

Dans un principe de subsidiarité de la déclinaison de la Stratégie de Façade Maritime, c'est aux équipes du PNM 33-17 de désigner dans son plan de gestion les périmètres de ses propres ZPF .

**Mme Magali Lassere** (Secrétaire Générale - CRPMEM NA) demande a quoi correspond la zone grise autour du secteur 14 identifié dans la carte page 33 ? Est-ce les ZPF dans cette zone sont rattachées aux

enjeux des EMV ?

*Réponse :* La zone grise correspond aux différentes zones Natura 2000 ( directive oiseaux et directive habitats ) Pour le secteur d'étude 14, les enjeux forts et majeurs sont les récifs et les canyons profonds, les mammifères marins et les oiseaux, ainsi que ceux des EMV.

**Mme Magali Lassere** (Secrétaire Générale - CRPMEM NA) demande si la note de cadrage pourra envisager une labellisation automatique des EMV en ZPF, ce qui implique une labellisation au-delà des 3 % ?

*Réponse :* Il n'y a rien d'automatique dans la labellisation en ZPF. Tout se fera au cas par cas. La carte permet de poser les enjeux forts et majeurs en présence. L'idée ensuite sera bien de couvrir l'ensemble des enjeux forts et majeurs de la façade, au regard des activités en présence dans un système cohérent qui réponde de manière efficace au besoin de protection des milieux marins et de chaque descripteur du milieu. A titre d'exemple, il ne s'agit pas de sélectionner purement l'ensemble du secteur 14 mais de l'examiner au cas par cas au regard d'un ensemble territorial cohérent. Des réunions bilatérales seront proposées pour discuter de l'identification de ces zones. La diapo 34 montre un rapport produit par l'OFB qui identifie l'ensemble des enjeux écologiques et les hiérarchise sur chacune des façades maritimes. La ZPF est une labellisation qui n'est pas dotée de personnalité juridique ni d'outils de gestion. Elle doit s'appuyer sur une structure qui a un organe de gouvernance (soit sur un PNM ou une zone N2000). Là où il n'y a pas d'outil de gestion, il faudra en mettre en place et avancer progressivement.

**M. Duchet** (FNPA) demande si les ZPF vont bien jusqu'à la ZEE.

*Réponse :* les ZPF s'étendent au-delà de la bande des 12 milles pour toutes les façades.

## 2-5 Focus éolien en mer

Présenté par Jonathan Lemeunier (DREAL NA)

(Pages 36 à 41 du diaporama n°2)

Face à la nécessité de sortir des énergies carbonées, notamment via la diminution des énergies fossiles, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il faut réduire de 40% la consommation d'énergie en France et donc mieux et moins consommer d'une part, et augmenter la production d'électricité décarbonée dont les énergies marines renouvelables et l'éolien d'autre part. Mise à part la forte productivité de cette source d'énergie, elle a aussi un coût compétitif, est créatrice d'emplois et émet peu de gaz à effet de serre.

Le gouvernement s'est donné comme objectif de mettre en service 45 gigawatts à horizon 2050 sur les 4 façades maritimes. En tenant compte des 10 gigawatts en cours, il reste 35 gigawatts à mettre en service d'ici 2050 avec une planification de l'éolien en mer à horizon 10 ans de 15,5 gigawatts (soit entre 1,5 et 4,5 gigawatts pour SA, hors extension déjà identifiée) et d'ici 2050 de 19,1 gigawatts(soit entre 7 et 11gigawatts au total pour SA).

Dans le cadre du débat public, l'Etat a défini des zones propices au développement de l'éolien en mer, qui ont vocation à être affinées. Ces zones propices ont été construites au regard de critères techniques (bathymétrie, distance à la côte, technologies, vent...), des enjeux de défense en présence et en tenant compte de l'historique des concertations sur la façade(en dehors des PNM suite au débat de l'AO7 - Oléron). Elles sont un outil de discussion et d'aide à la réflexion pour permettre au public de se prononcer et de faire ses propositions de localisation potentielle de zones prioritaires. Ces zones propices seront ensuite croisées avec les enjeux relatifs aux usages (pêche, trafic maritime, paysages) pour aboutir à des zones prioritaires d'implantation de l'éolien en mer à l'automne 2024.

Les zones propices mises au débat apparaisse sur la carte en page 41.

### **Temps d'échange**

**Mme Nathalie Le Yondre** (Présidente de la commission) demande combien faut-il d'éoliennes posées pour avoir 1 gigawatt avec la technologie actuelle et dans l'avenir ?

Réponse : Avec les dernières technologies, on est à 15 mégawatts par éolienne de 206 mètres de hauteur, ce qui fait entre 60 et 70 éoliennes pour 1 gigawatt sachant que la technologie évolue très vite . A technologie constant et sur la base des objectifs les plus ambitieux recherchés pour 2050, cela représente environ aujourd'hui entre 600 et 700 éoliennes (correspondant à 11 GW) la façade SA et 3000 éoliennes en France métropolitaine (correspondant à 45 GW). Ces ordres de grandeur doivent ensuite être croisés avec les activités et les paramètres environnementaux pour préciser la fourchette.

**M. Bernard Labbe** (FFESSM ) demande quel est le rendement (facteur de charge) d'une éolienne ?

Réponse : on est actuellement entre 40 % et même 45 % de facteur de charge. Le DMO contient des fiches pédagogiques qui abordent ces sujets techniques.

**Mme Nathalie Le Yondre** (Présidente de la commission) demande quelle est la durée de vie d'une éolienne ? Et s'il y a un risque pour que les côtes se transforment en cimetière de pilonnes ?

Réponse : La durée de vie est pour l'instant de 25 ans. Lorsque la durée d'exploitation d'un parc arrive à son terme, le développeur éolien est contraint de le démanteler afin de restituer le site dans un état comparable à l'état initial. Le cahier des charges prévoit des dispositions précises pour assurer ce démantèlement et suivant des modalités visant à limiter les impacts sur les usages et l'environnement. .

**M. Marc Lafosse** (SER) précise que le dernier appel d'offres qui a été attribué en France métropolitaine est le numéro 4 avec de l'éolien posé. Le lauréat de cet appel d'offres a fait une proposition de prix en intégrant des technologies d'éoliennes de 24 MW par éolienne à horizon 2030, ce qui fait 450 éoliennes (pour un objectif à 2050 de 11 GW). La technologie a évolué très vite et les pales mesurent un petit peu plus de 110 mètres. Le facteur de charge dépasse les 55 % pour les éoliennes situées dans le nord de l'Europe.

**M. Guy Proteau** (AMF 17) demande combien d'éoliennes seront présentes au large d'Oléron ? Concernant le démantèlement, quelle garantie avons-nous que les sociétés existeront encore dans 25 ans ?

Réponse : Le projet AO7 au large d'Oléron concerne une puissance installée à 1 GW, soit entre 60 et 70 éoliennes. On a une extension de ce parc qui est également à 1 GW avec une technologie soit posée, soit flottante. Ensuite, pour les futurs parcs, cela dépendra de ce qui ressortira du débat en termes de cartographie et en termes de puissance, sachant que l'on recherche à horizon 2035 entre 1,5 et 4,5 GW.

Le démantèlement est à la charge du développeur, comme cela est prévu dans le cadre du cahier des charges Il est également prévu la constitution d'une garantie financière pour assurer une prise en charge du démantèlement.

**M. Jean Prou** (CD 17) demande si la CNDP a identifié que les projets d'éoliennes, comme pour les 2700 km de ZPF avaient été identifiés comme des projets d'ampleur par le grand public ? Et si c'est le cas, quelle a été la réaction du public puisqu'il refuse les projets d'ampleur comme celui de Pure Salmon ? En tenant compte de l'évolution du milieu marin sur un projet de 25 ans, est-ce que les piliers des éoliennes posées seront enlevées ou ne faudrait-il pas envisager de les transformer en récif artificiel ?

Réponse : La CNDP a constaté que les esprits se sont apaisés avec une importante prise de conscience de la nécessité d'un mix énergétique qui tienne compte de la conciliation des activités existantes sans rejet a priori et qu'un approfondissement des connaissances sur le milieu marin étaient nécessaires, notamment sur la vie de parcs éoliens. Elle indique qu'il existe un effet récif constaté dans le cadre des retours d'expérience d'autres parcs en Europe du Nord en particulier avec un phénomène d'agrégation et de recréation de milieux autour des fondations éoliennes. Le démantèlement n'est donc pas forcément automatique ou à rechercher car il peut aussi avoir des impacts sur les milieux marins. Les parcs autorisés prévoient la mise en place de mesures de suivi par le développeur sur tout ce qui se passe autour du parc.

**M. Philippe Morandeu (CRC CM)** regrette que, dans le débat public, le sujet de la sobriété énergétique ne soit pas abordée car chaque technologie énergétique a ses contraintes sur l'environnement (éolien, solaire, nucléaire, etc.)

**Mme Annick Danis (FNPP)** demande s'il existe des documents qui traitent des retours d'expériences de projet d'éoliennes en mer à l'étranger, en dehors du site internet « éolien en mer » ?

Réponse : Le site de l'observatoire de l'éolien en mer regroupe des études scientifiques pour alimenter cette connaissance.

### Conclusions

Les observations sur la rédaction de l'État des lieux et des objectifs stratégiques socio-économiques sont à retourner avant le 19 avril 2024.

Les filières qui souhaitent avoir des bilatérales sont invitées à se faire connaître avant cette date.

Lors de la prochaine CP, qui aura lieu en début juillet, il sera proposé aux membres les projets de cartes, les projets d'objectifs stratégiques et le projet de la stratégie de façade.

**M. Jean-Philippe Quitot** (Directeur de la DIRM SA) informe qu'il est affecté à la direction générale des affaires maritimes, des pêches et de l'aquaculture à partir du 1er mai. Il remercie les membres de la commission de s'être autant investi pendant ses 3 ans de présence à la DIRM SA.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Nathalie Le Yondre (Présidente de la commission) remercie les membres pour leurs interventions et les équipes des services de l'État pour la qualité de leurs travaux. La date de la prochaine commission permanente sera communiquée dès que possible.

La séance est levée à 17h00.

La présidente de la Commission Permanente  
**Mme Nathalie Le Yondre**

PJ :

01- Liste de présence

02- Diaporamas présenté en séance

- Diaporama n°1 sur le retour sur le débat public "la mer en débat"
- Diaporama n°2 sur la mise à jour de la stratégie de façade Sud-Atlantique

03 – Bloc sur l'état des lieux environnemental et socio-économique

04 – Tableaux sur les objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux,